Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260430-DELIB2026026-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 30 avril 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 23 avril 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 17

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle

Membres absents excusés : Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle ; Mme HERVAGAULT Sandra a donné pouvoir à M . BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier a donné pouvoir à M. DELVA Bruno

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026-026
OBJET : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le Maire rappelle que la commission de contrôle veille à la régularité des listes électorales.
Elle examine les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion et statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions du maire en matière d'inscription ou de radiation.
Elle doit se réunir :

- entre le 24e et le 21e jour précédant chaque scrutin,
- et au moins une fois par an, même lorsqu'aucune élection n'est organisée.

En l'absence de scrutin, la réunion annuelle doit se tenir entre le 21 novembre et le 30 décembre 2025,

La commission est constituée de trois membres :

- un conseiller municipal est désigné parmi les volontaires - hors maire et adjoints - à défaut le plus jeune conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet
- un délégué du président du tribunal judiciaire complète la commission

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales madame Patricia CORNEE en qualité de titulaire et madame GAULARD Christelle en qualité de suppléante .

MAIRIE DE VAL D'IZE 35 (Ille-et-Vilaine)

Extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA